

SÉANCE DU MARDI 1^{ER} JUILLET 2025

COLLEGE « Missions communes »

Étaient présents: 9 (pour 21 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean CHARRIER (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Olivier DEMARTY (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix).

Absents représentés : 9 (pour 21 voix)

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à M. Jean CHARRIER ; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Pierre BRU ; M. Éric PROVOST donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Marc MÉNARD ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) donne pouvoir à M. Luc NORMAND ; M. Claude CAUDAL (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER

Absents excusés :

M. Joseph DAVID ; Mme Sylvie GAUTREAU, M. Roger GUYON ; M. Jacques ROBERT ;

Assistaient également:

M. Laurent JOSEPH (Directeur) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Véronique MERLET (Assistante comptable)

Secrétaire de séance: M. Thierry COIGNET



ORDRE DU JOUR

COLLÈGE « MISSIONS COMMUNES »

1. Approbation du procès-verbal du 2 avril 2025
2. Informations sur les décisions administratives prises par le président et le vice-président en charge de la GEMAPI dans le cadre de leurs délégations respectives
3. Élection d'un membre pour la commission d'appel d'offres

COLLÈGE « MISSIONS COMMUNES »

Nombre de votants:

COLLÈGE « Missions communes » (quorum 12 votant)

16 (dont 8 pouvoirs) pour un total de 38 voix pour:

- Approbation du procès-verbal du 2 avril 2025

17 (dont 9 pouvoirs) pour un total de 42 voix pour:

- Élection d'un membre pour la commission d'appel d'offres

Le Président, M. GUITTON, accueille les membres du Comité syndical. Il procède à l'appel et annonce les pouvoirs. Le quorum du collège « missions communes » étant atteint, le comité syndical peut voter valablement.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 2 AVRIL 2025.

Le premier point à l'ordre du jour est la validation du procès-verbal du Comité syndical du 2 avril 2025. M. GUITTON appelle les membres à s'exprimer sur les modifications ou remarques qu'ils souhaiteraient apporter.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (16 votes exprimés pour 38 voix), approuve le procès-verbal des réunions du 2 avril 2025**

2. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA GEMAPI DANS LE CADRE DE LEURS DÉLÉGATIONS RESPECTIVES.

M. GUITTON présente les décisions prises depuis le dernier comité syndical, ainsi que celles prises par le Vice-Président, M. COIGNET, concernant les compétences GEMAPI et Animation de programmes.

Décisions prises par le Vice-Président en charge de la GEMAPI :

Marché public :

- ✚ Avenant à la convention cadre— Lycée de Briacé — 300 € TTC
- ✚ Onduleurs vannage du port — SAUR — 10 211,70 € TTC

3. ÉLECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. GUITTON donne la parole à M. Florian HASCOËT pour la présentation du rapport.

M. GUITTON appelle les candidatures et demande s'il y a des oppositions au vote à main levée.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (18 votes exprimés pour 42 voix):**

- Élis M. Thierry COIGNET et M. Jacques MONCORGER, nouveaux membres de la CAO en qualité de membre titulaire pour le premier et membre suppléant pour le second ;
- Précise que la CAO sera saisie pour avis pour les marchés de travaux supérieurs à 300 000euros HT €

